

Communiqué de presse

Le collectif interprofessionnel demande au gouvernement de faire appliquer les droits et lois de la république française sur le département de Mayotte.

Pour que les déplacements des professionnels et les consultations puissent se faire en toute sécurité et sérénité.

Les Composantes de Solidaires Mayotte (SUD Santé Sociaux, SUD Education, SUD PTT et Solidaires Finance Publique) souhaitent rencontrer la première Ministre, lors de sa visite du 08 décembre 2023 afin de redemander l'administration des traitements.

Nous ne voulons plus attendre ni économiser ! Car, les négociations se poursuivent avec des propositions sans satisfaction ni réalisation.

La population de Mayotte souffre de plusieurs crises, à commencer par la problématique de l'eau... la solution : une usine d'embouteillage d'eau de Mayotte, l'accélération des travaux de fourrage, des réserves collinaires, des fuites...

Alors, Madame la première ministre ne venez pas juste avec votre stéthoscope pour une consultation mais plutôt avec des ordonnances signées.

Les ordonnances sont les suivantes :

- 1- L'application des droits et lois de la république française sans exception
- 2- L'alignement des minima sociaux
- 3- La suppression du droit local dans nos états civil
- 4- La hausse de l'indexation des salaires à 115 %
- 5- L'application des droits des étrangers sur le territoire de Mayotte (nous sommes confronté à des étudiants-es qui réussissent leurs baccalauréats sans aucun accompagnement pour la poursuite des études supérieures)

Les places des classes, les infrastructures et logements sont insuffisantes, car les projets restent sur les blocs notes au lieu de participer au-développement de Mayotte.

Les remèdes locaux (lois pour Mayotte) que le gouvernement cherche à prescrire à la population, créant des inégalités avec les français des autres territoires français. C'est NON !

Alors madame la première Ministre, nous voulons des opérations en urgences pour qu'un citoyen de Mayotte soit considéré de la même façon qu'un citoyen d'un autre département. La population de Mayotte demande à bénéficier de l'égalité de traitement lors des prescriptions des ordonnances au Sénat et à L'Assemblée nationale.

Aux Membres du gouvernement, nous ne voulons plus des ordonnances qui se terminent par SAUF Mayotte. Nous voulons que ça soit y compris le territoire français de Mayotte.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Mayotte
Mouayad MADJIDI, Secrétaire Général
Tel : 0639017244

